

**ENTREPRENEURS POUR ENTREPRENEURS ASBL**  
Willem de Croylaan 58, boîte 4022, 3001 Heverlee  
N° d'entreprise 0473.432.848 - RPR Louvain  
Contact: [contact@ovo.be](mailto:contact@ovo.be)

## Procédure d'admission des membres effectifs

Conformément à l'article 7.2.1 des statuts, **Ondernemers voor Ondernemers (OVO)** distingue trois catégories de membres effectifs :

- les entreprises ;
- les organisations non gouvernementales ;
- les personnes physiques disposant d'une expertise pertinente.

Toute personne souhaitant devenir membre effectif d'OVO doit introduire une demande écrite auprès du Conseil d'Administration au moyen du formulaire d'admission prévu à cet effet, conformément à l'article 8.1.1 des statuts.

Outre le formulaire d'admission dûment complété et signé, le candidat est invité à joindre une courte lettre de motivation. Celle-ci doit expliquer les raisons pour lesquelles il ou elle souhaite devenir membre effectif d'OVO et la manière dont il ou elle entend soutenir la mission, les valeurs et les objectifs de l'association.

Le candidat déclare avoir pris connaissance des statuts, du règlement d'ordre intérieur et du code de conduite d'OVO, tels que visés à l'article 19 des statuts, et s'engage à les respecter. Après réception de la demande, le Conseil d'Administration examine si le candidat remplit les conditions d'admission au statut de membre effectif, telles que prévues à l'article 8.1.2 des statuts.

Conformément à l'article 8.1.2(c), le Conseil d'Administration décide souverainement de l'admission des nouveaux membres effectifs. Un candidat est admis lorsque sa candidature recueille au moins deux tiers des suffrages exprimés au sein du Conseil d'Administration. La décision du Conseil d'Administration est communiquée par écrit au candidat.

Les bénévoles d'OVO sont chaleureusement invités à participer à l'Assemblée Générale en qualité d'observateurs. Bien que le droit de vote soit réservé aux membres effectifs, OVO attache une grande importance à l'implication de ses bénévoles et à leur intérêt pour le fonctionnement et la gouvernance de l'organisation.